



République de Guinée

Ministère des Infrastructures



N°MI/AGEROUTE/DGA/DMC/2026

Conakry, 28 AOUT 2026

- 1563

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL

AOON N° : 006T/DAO/AGEROUTE/DMC/2026

TRAVAUX DE CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN MÉCANISÉ, RÉHABILITATION ET ASSAINISSEMENT DE ROUTES ET OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN VINGT UN (21) LOTS AFIN DE CONCLURE DES ACCORDS CADRES AVEC L'AGEROUTE-GUINÉE S.A

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'Agence de Gestion des Routes paru le **Jeudi 05 février 2026** sur le site de l'ARMP.

Le Ministère des Infrastructures, représenté par son Maître d'Ouvrage Délégué l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE-GUINÉE SA), a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'exercice 2026, des crédits et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour financer dans le cadre de la conclusion d'accords-cadres, les marchés de travaux regroupés dans les catégories suivantes :

- ✓ Lot 1 - Travaux d'aménagement de routes d'accès ;
- ✓ Lot 2 - Travaux d'aménagement de routes d'accès en Béton Armé (BA) et de resurfaçage, réfections localisés, réparation de nids-de poule en Béton Bitumineux (BB) ;
- ✓ Lot 3 - Travaux d'aménagement et de réhabilitation de pistes ;
- ✓ Lot 4 - Travaux d'entretien mécanisé de routes en terre ;
- ✓ Lot 5 - Travaux d'entretien, de construction routier et ouvrages d'art ;
- ✓ Lot 6 - Travaux de construction et de bitumage de routes d'accès ;
- ✓ Lot 7 - Travaux de construction et de bitumage de routes préfectorales ;
- ✓ Lot 8 - Travaux de pavage de voiries ;
- ✓ Lot 9 - Travaux de reconstruction de ponts ;
- ✓ Lot 10 - Travaux de réhabilitation de routes en terre ;
- ✓ Lot 11 - Travaux de réparation de nids de poule et de réfections localisées en Béton Armé (BA) ;
- ✓ Lot 12 - Travaux de réparation et de curage de caniveaux ;
- ✓ Lot 13 - Travaux de traitement de dégradations et de resurfaçage de routes ;
- ✓ Lot 14 - Travaux d'urgence de réhabilitation de Bacs (à treuil ou à moteur) ;
- ✓ Lot 15 - Travaux d'entretien courant de routes ;

(+224) 612 78 33 33

contact@ageroute.gov.gn

www.ageroute.gov.gn

Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

- ✓ Lot 16 - Travaux de traitement de points critiques sur des routes en terre ;
- ✓ Lot 17 - Travaux de consolidation d'ouvrages (ponts) ;
- ✓ Lot 18 - Travaux d'entretien périodique de routes préfectorales ;
- ✓ Lot 19 - Travaux d'entretien et de réparation de ponts métalliques ;
- ✓ Lot 20 - Travaux de démontage et de stockages de ponts secours ;
- ✓ Lot 21 - Travaux de reprofilage (lourd ou léger) de routes en terre.

Les travaux découlant de ses accords-cadres seront réalisés dans les localités indiquées pour chaque lot. Les délais d'exécution, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage, sont ceux précisés à l'IC 1.1 des DPAO et à l'article 20.1.1 du CCAP.

2. Le Ministère des Infrastructures, représenté par son Maître d'Ouvrage Délégué, l'AGERROUTE-GUINÉE S.A, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux critères de qualification définis à l'Annexe A des DPAO pour les travaux de construction, reconstruction, aménagement, entretien mécanisé, réhabilitation et assainissement de routes et ouvrages de franchissement et ouvrages d'assainissement en vingt un (21) lots afin de conclure des accords-cadres avec l'AGERROUTE-GUINÉE S.A.
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir l'Annexe A des DPAO) ;
5. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles **78 et 79** du Code des Marchés Publics. La marge de préférence est de 7 % pour l'offre présentée par une entreprise nationale.
6. Les Candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction des Marchés et Contrats (DMC) de l'AGERROUTE-GUINÉE S.A. : Tel : 622 37 35 12 E-mail : soumission@ageroute.gov.gn** à compter du **vendredi 28 Septembre 2026** contre un paiement non remboursable de : **Trois millions de Francs Guinéens (3 000 000 GNF)**. La méthode de paiement sera :
 - a. **50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;**
 - b. **30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;**
 - c. **20% au compte N° 0210020102755601 92 domicilié dans les livres de la société Afriland First Bank intitulé AGERROUTE-Guinée SA »**

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03)

(+224) 612 78 33 33

contact@ageroute.gov.gn

www.ageroute.gov.gn

Boulbinet-Villa 5, Kaloum - Conakry, Rép. Guinée

copies, plus une clé USB contenant la version modifiable du dossier à l'adresse ci-après : **Direction des Marchés et Contrats (DMC) de l'AGEROUTE-GUINÉE S.A.** : Tel : **622 37 35 12** E-mail : soumission@ageroute.gov.gn au plus tard le **lundi 28 septembre 2026 à 10h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le cas échéant, d'un observateur indépendant et un observateur de la DGCMF le **lundi 28 septembre 2026 à 10h 30 mn** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEROUTE-GUINÉE SA, Tel : **622 37 35 12** Guinée, Conakry.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **cinquante millions de francs guinéens (50 000 000 GNF).**

La durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 180 jours.

10. Les offres découlant de ces accords-cadres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG** du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de **l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres et des frais d'immatriculation du marché dont le taux est de **0.30 %** du montant hors taxe également.
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 150 jours à compter de la date limite de soumission.
- 13- La législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.



Le Directeur Général

Moïse SIDIBÉ